



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 11686

Texte de la question

M. Jacques Brunhes appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les conditions de préparation de la rentrée scolaire 98-99 dans les Hauts-de-Seine. Les propositions actuellement à l'étude pour la rentrée 1998 suscitent beaucoup d'émotion parmi les parents d'élèves et les enseignants. Déjà des mouvements revendicatifs ont touché plusieurs établissements du département. En ce qui concerne le premier degré, les Hauts-de-Seine sont l'avant-dernier département du pays dans le classement du taux d'encadrement par ses services, soit 4,94 postes d'enseignants pour 100 élèves. Seuls 19 % des enfants de deux à trois ans sont scolarisés contre 34 % dans le pays. Les propositions n'envisagent que la création de 62 postes. Elles ne permettront pas de rattraper le retard accumulé, et maintiendront une situation elle-même déjà dégradée. A propos du second degré, l'inspection académique prévoit une stabilité des effectifs d'élèves dans les collèges, à laquelle s'ajoute la hausse constante des effectifs dans les lycées du département depuis 1996. Or, la dotation horaire devrait baisser de 793 heures (prévisions du rectorat), ce qui entraîne la suppression de 32 postes d'enseignants. A cela s'ajoute le fait que les moyens laissés disponibles par la suppression des classes de 4e et 3e technologiques ne seront pas mis à profit pour mieux prendre en charge les élèves en difficulté. Cette situation est préjudiciable à une amélioration de la situation, particulièrement dans les établissements les plus difficiles du département. Elle risque de conduire à une dégradation de l'enseignement public dans le département, et ne permet pas, en particulier aux Hauts-de-Seine, de s'inscrire dans la politique de relance des zones d'éducation prioritaire et des zones sensibles telle que l'a souhaité le Gouvernement. Il lui demande donc comment il entend assurer dans de bonnes conditions la prochaine rentrée scolaire dans le département des Hauts-de-Seine.

Texte de la réponse

Dans les établissements du second degré, la rentrée scolaire 1998 est préparée à budget constant malgré un contexte de décroissance démographique continue. Elle devrait donc s'organiser dans des conditions satisfaisantes. Le taux d'encadrement des élèves devrait être maintenu, voire, grâce à l'effort de redéploiement entrepris par l'administration centrale lors de la détermination des enveloppes de chaque académie, être amélioré, notamment pour les élèves des milieux défavorisés. Cela étant, pour permettre d'assurer une répartition équitable des moyens sur l'ensemble du territoire, qui impose d'attribuer des moyens aux académies qui connaissent des progressions d'effectifs, il était inévitable de diminuer la dotation des académies qui, comme Versailles, continuent à enregistrer une baisse démographique (2 917 élèves depuis trois ans). Pour cette académie le retrait a été limité à 30 emplois. Il appartient désormais au recteur, en liaison avec les inspecteurs d'académie pour les collèges, de rechercher l'utilisation la plus rationnelle possible de l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour répondre aux objectifs prioritaires fixés pour la rentrée 1998 et de les répartir entre les différents établissements. Ainsi s'agissant des conditions de préparation de la prochaine rentrée scolaire dans les établissements du second degré du département des Hauts-de-Seine, il convient de prendre directement l'attache des autorités académiques qui sont le mieux à même de répondre à vos interrogations. La préparation de la rentrée scolaire 1998 dans le premier degré s'est effectuée dans des conditions favorables puisque,

malgré la baisse attendue de 35 000 élèves, le montant global des effectifs d'enseignants a été maintenu. L'accroissement de la démographie scolaire dans dix-neuf départements a toutefois imposé la mise en oeuvre d'un certain rééquilibrage des dotations. Les critères retenus pour conduire cette opération sont désormais davantage qualitatifs que quantitatifs. Comme lors de la rentrée 1997, la répartition des emplois d'enseignants comporte des modalités spécifiques qui aboutissent à privilégier notamment les quartiers difficiles. En ce qui concerne les Hauts-de-Seine, il est prévu une nouvelle hausse démographique (environ 1 300 élèves supplémentaires). Pour permettre au département d'accroître ses capacités d'accueil, il a été décidé de procéder à la création de 62 postes d'enseignant du premier degré. Cette mesure devrait contribuer à consolider le potentiel d'emplois départemental qui a connu une très nette amélioration lors de la rentrée 1997 puisque le taux d'encadrement global est passé de 4,87 postes pour 100 élèves en 1996 à 4,94 en 1997. Dans ces conditions, le département des Hauts-de-Seine disposera des moyens nécessaires pour conduire une politique éducative de qualité au service de la réussite des élèves et dans le respect du principe d'égalité des chances. Aucune décision d'ouverture ou de fermeture de classe n'a été faite avant que la procédure de concertation la plus large ne se soit déroulée entre les différents partenaires impliqués à divers titres dans l'éducation des enfants et le fonctionnement du système éducatif. A titre d'exemple, la création des comités locaux d'éducation a permis d'associer étroitement les représentants des élus, des parents d'élèves, des directeurs d'école et des enseignants à l'examen des mesures techniques sur la préparation de la rentrée scolaire et d'approfondir la réflexion sur l'évolution qualitative et quantitative des structures scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Brunhes](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11686

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1432

Réponse publiée le : 25 mai 1998, page 2863